

THEME : CAMERA DE VIDEOPROTECTION SUR RUE DU GENERAL PERSHING

- **Rappel :**
- ***En juin 2011, le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a défini les lieux à protéger et les finalités poursuivies :***
- **protection des bâtiments et installations publiques et surveillance de leurs abords ;**
- **régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation ;**
- **prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ;**

Proposition : l'installation d'une caméra au carrefour Pershing/Lemercier aurait plusieurs objectifs correspondant aux finalités définies par VGP :

Sécurité des biens et des personnes

surveiller les accès du parking du centre commercial dont 2 commerces ont subi des attaques ces dernières années.

Surveiller l'accès au parc forestier de La Porte Verte victime de plusieurs dégradations ces derniers mois.

Surveiller les accès des résidences dont quelques unes ont subi des cambriolages de voitures et boxes, notamment depuis le début de l'année 2018.

Infractions aux règles de circulation

surveillance des passages piétons en haut de la rue Lemercier et sur la rue Pershing.

surveillance et réaction face au stationnement sur le terre plein central.

surveillance de l'interdiction de tourner à gauche en sortant de la rue Lemercier sur la rue Pershing.

surveillance du stationnement dans le virage Lemercier en face de la résidence des Petits Princes.